

REGLEMENT DU JEU

« Tirage au sort Gourmandise et Coquelicot chez Biocoop »

Ces Conditions Générales (les « Conditions Générales ») s'appliquent à l'opération promotionnelle (« l'Opération ») organisée par Terra Cérés.

En participant à l'Opération vous consentez inconditionnellement à l'applicabilité de ces Conditions Générales, ainsi qu'aux conditions générales des plateformes de médias sociaux – y compris, sans limitation, Facebook – qui pourraient rester entièrement applicables, en plus de ces Conditions Générales.

Article 1 – Généralités

La Participation est ouverte aux résidents de France âgés d'au moins 18 (dix-huit) ans à la date de leur participation.

Pour participer à l'Opération, les personnes âgées de moins de 18 (dix-huit) ans doivent bénéficier d'une autorisation parentale ou de l'autorisation d'un tuteur légal.

Toute personne directement et professionnellement en charge de la sélection du (des) gagnant(s) de l'Opération est inéligible pour participer à ladite Opération.

Les participations sont limitées à 1 participation par adresse e-mail.

Le Jeu est ouvert du 17 mai au 30 juin 2022.

Article 2 – Données

Pour concourir et permettre à l'organisateur de communiquer avec vous, il vous sera demandé de fournir des données personnelles (telles que nom, adresse postale, adresse électronique).

Vous garantissez que toutes les informations fournies par vos soins sont exactes, fiables et complètes. Les inscriptions contenant des informations erronées ne pourront être retenues pour participer à l'Opération.

Les données que vous fournissez à l'organisateur seront collectées et traitées seulement dans les limites et selon les moyens strictement nécessaires et conformes aux finalités visées dans ces Conditions Générales. L'organisateur prendra toutes les mesures raisonnablement nécessaires pour garantir que vos données sont traitées de manière sécurisée et en conformité avec la politique de confidentialité.

L'organisateur peut collecter et traiter des données personnelles aux fins suivantes :

- a. Pour réaliser les obligations découlant de tous contrats conclus entre vous et L'organisateur ;
- b. Pour réaliser toutes autres obligations (légales) ;
- c. Pour vous fournir les informations, produits et services que vous demandez à l'organisateur ou dont il pense qu'ils pourraient vous intéresser, pour autant que vous ayez explicitement consenti à être contacté à cet effet, notamment pour les besoins de l'Opération, ou toutes offres spéciales ;
- d. Pour remettre le prix disponible au gagnant ;
- e. Pour réaliser des études concernant nos produits et services.

L'organisateur prendra toutes les mesures de sécurité appropriées pour protéger vos données personnelles contre la perte, le dommage ou le traitement illicite ou non autorisé.

Vous disposez du droit de formellement demander à l'organisateur les informations qu'il déteint sur vous. En outre, vous avez le droit de demander de modifier ou d'effacer vos données personnelles. Vous pouvez exercer ces droits à tout moment, en contactant le service client.

Article 3 – Opération

L'Opération se déroule au sein des magasins Biocoop, ou figurent sur des stop rayons mis en place par les magasins, et sur une notice à l'intérieur des emballages de gâteaux à partager, à la marque Gourmandise et Coquelicot, un QR code, menant vers un formulaire.

Pour être éligible au tirage au sort, le magasin doit avoir été la source d'un minimum de 50 participants.

Pour participer le Participant doit s'inscrire en utilisant le formulaire disponible depuis le QR code figurant sur la notice contenue dans le produit, ainsi que les stop rayons, du 17 mai au 30 juin 2022 (étant précisé que la date et l'heure de l'inscription fera foi).

Une seule participation par Participant sera prise en compte. Toute participation incomplète d'un Participant ou toute information d'identité fautive ou erronée entraîne la nullité de la participation.

Pour chaque magasin ayant obtenu plus de 50 participants, 3 gagnants du Jeu seront désignés, par tirage au sort, parmi les Participants ayant renseigné le formulaire dans les délais. Les 3 gagnants se verront chacun attribuer un lot, selon l'ordre chronologique du tirage, le premier le lot 1, le deuxième tiré le lot 2, le troisième le lot 3. Les lots seront à retirer auprès du magasin déclaré sur le formulaire de participation Une fois que le tirage au sort sera effectué, les gagnants seront avertis par email pour leur donner les indications à suivre pour retirer leurs lots.

Les lots ne pourront être échangés par les gagnants contre un autre produit ou service, ni contre une quelconque valeur monétaire. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange des lots est interdit.

Article 4 – les lots

Le lot n°1 permet de remporter un bon pour chaque produit de notre gamme de gâteaux à partager, 1 sachet de graines de fleurs sauvages, et un tote bag Gourmandise et Coquelicot. Le lot n°2 comprend un bon pour chaque produit de notre gamme de gâteaux à partager ainsi qu'un sachet de graines de fleurs sauvages. Le lot n°3 contient un bon pour un produit de notre gamme de gâteaux à partager ainsi qu'un sachet de graines.

Article 5 – Responsabilité

Vous consentez à ce que la participation à l'Opération soit à votre seul risque.

Vous déclarez être le seul propriétaire des droits de propriété intellectuelle sur tous les matériels et informations, tels que, sans limitation, les droits d'auteur, designs, formules et images, et quel que soit leur mode de dépôt (notamment oralement, électroniquement ou par écrit), remis à l'organisateur en relation avec l'Opération (les "Documents"). Vous déclarez également que les Documents ne portent pas atteinte à des droits de tiers et n'enfreignent pas autrement la loi.

Article 8 – Droits de l'organisateur

L'Organisateur se réserve la possibilité d'apporter toute modification au Règlement, à tout moment pendant la durée du Jeu, sans préavis ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Toute modification du Règlement donnera lieu à une communication ; tout Participant sera réputé l'avoir acceptée du simple fait de sa participation au Jeu, à compter du jour d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modification(s) intervenue(s) cesserait de ce seul fait de participer au Jeu.

L'Organisateur se réserve la faculté, de plein droit, d'interrompre le Jeu, à tout moment, sans préavis et sans avoir à en justifier. Une modification quelconque du Jeu ou l'interruption du Jeu ne pourra donner lieu à aucune forme de compensation ou d'indemnisation pour les Participants.

L'Organisateur se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises, notamment mais non exclusivement toute violation de tous droits de propriété intellectuelle.

En cas de manquement de la part d'un Participant, l'Organisateur se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

L'Organisateur ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique ;
- de la perte de toute donnée ;

- de l'empêchement ou de la limitation de la possibilité de participer au Jeu ;
- en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté.

Plus généralement, l'Organisateur décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents de quelque nature que ce soit qui pourraient survenir à l'occasion du Jeu et de la jouissance des lots.

Article 9 – Coordonnées

Pour toutes questions, remarques ou plaintes relatives à l'Opération ou à ces Conditions Générales, merci de contacter le service client.

Courriel : bonjour@terraceres.bio

Article 10 – Divers

Si et dans la mesure où l'une des stipulations de ces Conditions Générales n'est pas légalement valable ou est déclarée nulle ou inapplicable par tout tribunal, les autres stipulations de ces Conditions Générales n'en seront pas affectées.

Ces Conditions Générales sont régies par la loi française.

Tous litiges découlant de ces Conditions Générales et/ou les Conditions Générales elles-mêmes seront de la compétence exclusive des tribunaux de Paris, France, ou du tribunal le plus proche du domicile du participant.

Le règlement est déposé et visible depuis la plateforme d'inscription via le QR code et sur le site internet de l'organisateur <https://terraceres.bio/> ainsi qu'auprès de l'huissier de justice Me DE SOUSA COSTA Sabrina - 46 rue Pierre Henri Mauger, 41700 CONTRES - Tel : 02.54.79.53.60 – et consultable sur place sur simple demande ou sur le site internet www.juriscentre-contres.fr.